PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2009 - 163 du 25 mai 2009
portant nomination du directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de régulation des marchés publics.

DECRETE :

Article premier : Monsieur **André MOUELE** est nommé, avec rang et prérogatives de ministre, directeur général de l'Autorité de régulation des marchés publics.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de monsieur **André MOUELE**, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 25 mai 2009

Denis SASSOU-N'GUESSO.-